

# Procédure d'élaboration PPAS (projet réforme Cobat)

1)

Art. 44. § 1<sup>er</sup>. **Préalablement** à l'élaboration du PPAS, le CBE adresse :

- au BBP
- à IBGE

un dossier qui comprend au moins :

- la motivation (Art. 40 alinéa 2),
- les lignes directrices du projet,
- les éléments de la situation existante que le projet entend modifier.

30 jours

BBP donne pas avis ou hors délai

30 jours

BE Hors délai

Art. 44 §2. BBP donne avis sur opportunité d'adopter un PPAS

Procédure poursuivie sans tenir compte avis

Art.44 §3. BE décide si RIE ou pas (cf annexe D)

Obligation de RIE

Suite voir Art.48 §2. (procédure approbation)

Art.40 **Décision du CC** d'élaborer le projet de PPAS

2)

Avec RIE

Art.43 Le Collège des Bourgmestre et Échevins (CBE) élabore le projet de PPAS

Sans RIE

Art.46 §1. CA chargé de suivre procédure élaboration PPAS + RIE

CA = au moins un représentant de chaque commune + un représentant de BBP et de BE

Suite enquête publique Art.48.

Gouvernement détermine règles fonctionnement du CA; règles d'incompatibilité; président et secrétaire = représentant communal

Art.46 §5. CBE informe le CA de évolution projet plan et RIE

Art.47 §1. CBE transmet au CA le projet de plan + RIE lorsqu'il l'estime complet

30 jours

30 jours

Hors délai

Art.47 §2. Si CA estime projet de plan et RIE complet

Art.47 §2 Si CA estime projet de plan et RIE incomplet

Art.47 §2 CBE peut saisir gouvernement

CA :

- clôture le RIE;
- Arrête liste des communes, régions, états concernés par incidences
- Notifie décision au CBE

CA notifie à CBE les compléments et amendements à apporter avec nouveau délai

30 jours

**Gouvernement notifie sa décision**

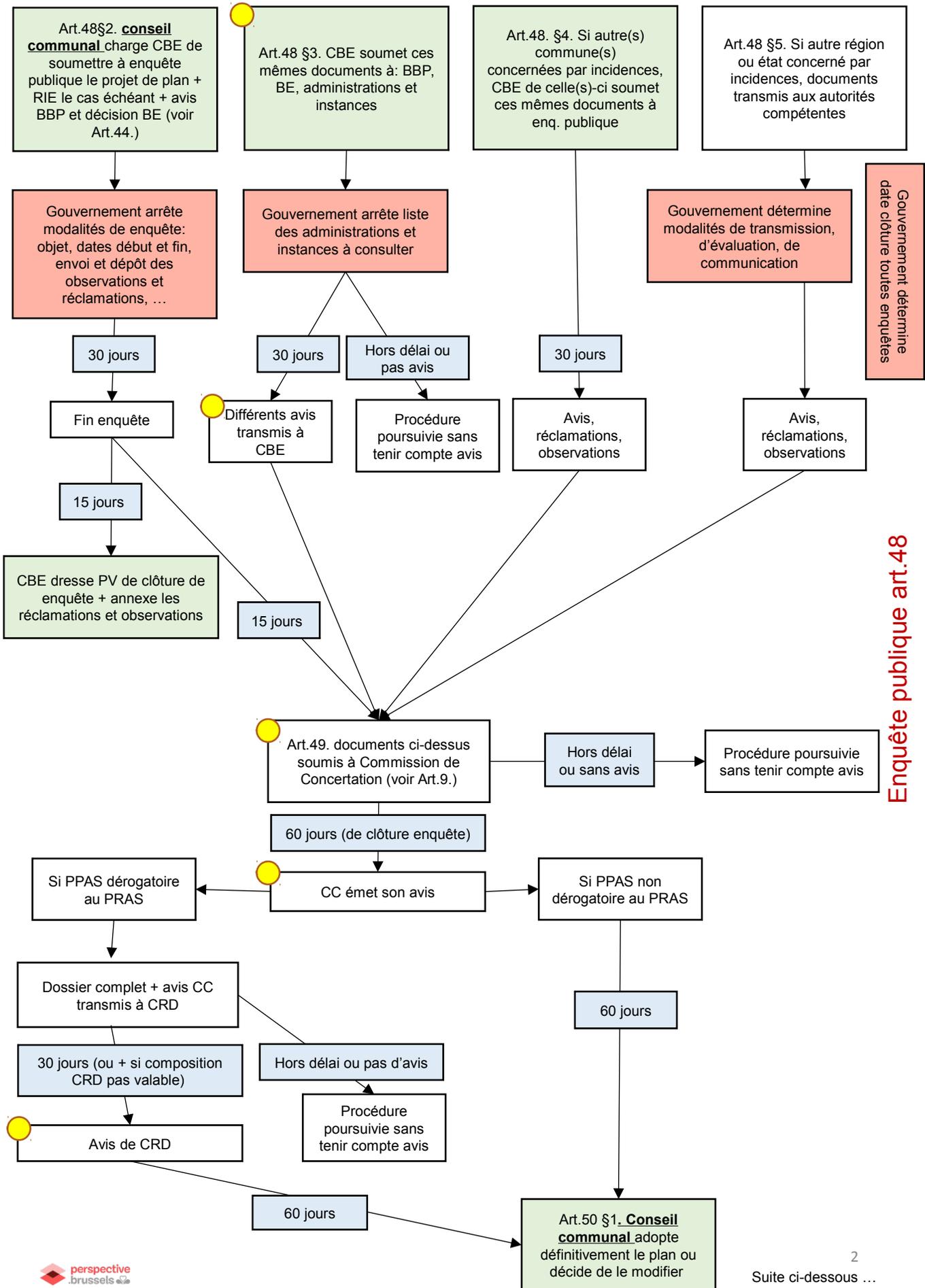
Hors délai

**Conseil communal se substitue au CA**

Avis préalable art.44§1er

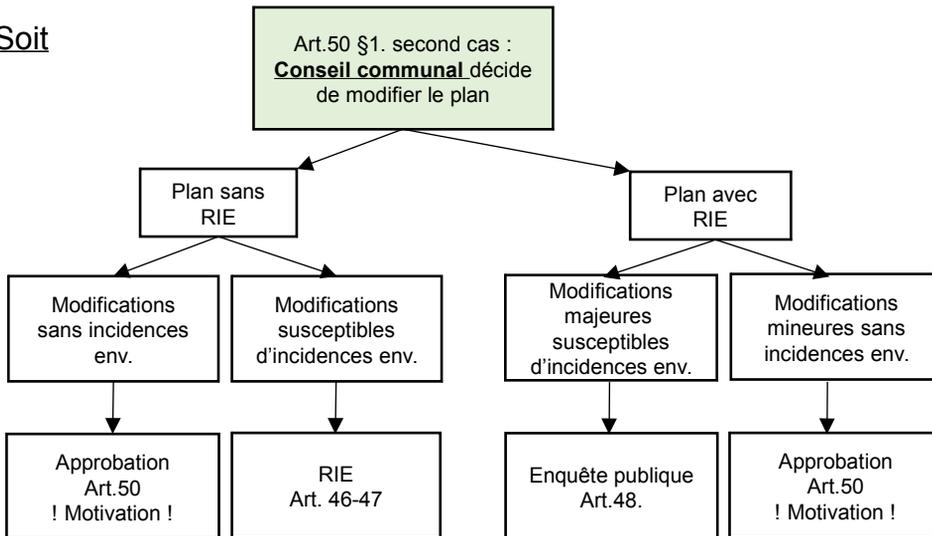
En cas de RIE prévu aux art.46-47

# Procédure d'approbation PPAS (projet réforme Cobat)

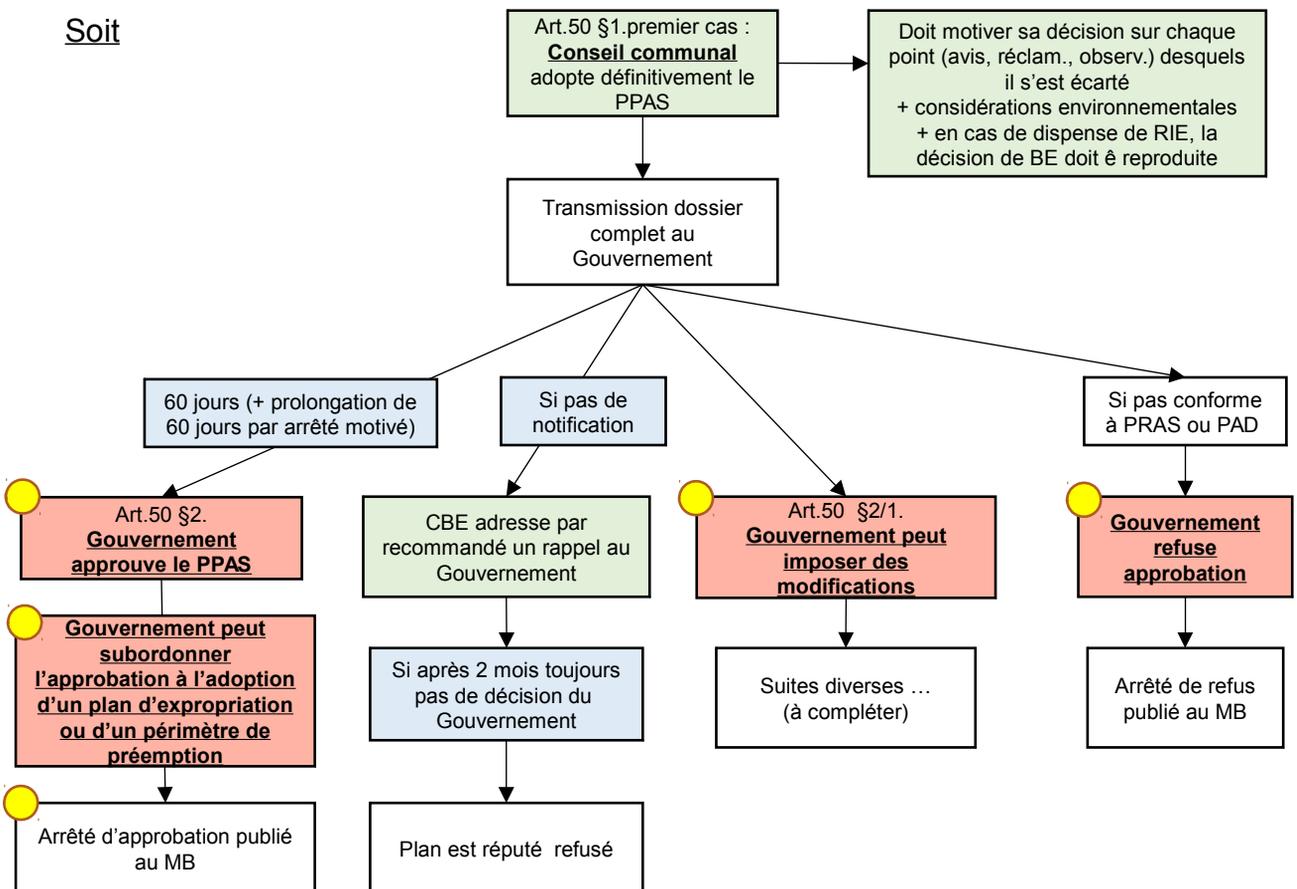


# Suite procédure d'approbation PPAS (projet réforme Cobat)

Soit



Soit



Approbation GRBC art.50

Légende :

CB&E

CC

GRBC gen

GRBC PPAS

BBP

BE

délais

él. procédure

Etape procédure

 = Intervention BBP